## Ressource Handicap Formation Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse



## Webinaire:

Se préparer à l'audit Qualiopi en améliorant l'accessibilité de ses formations

13 juin 2023







## Les intervenants

- Emilie Rouinvy, Chargée d'Études et de Développement, RHF Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
- Hélène Patry Heintz, Chargée d'Études et de Développement, RHF Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
- Maxime Breithaupt, Directeur, Association Moderniser Sans Exclure Sud



## Les objectifs du webinaire

- Appréhender vos obligations légales en matière d'accessibilité de la formation pour tous et leur place dans Qualiopi,
- Consolider votre approche de la démarche de progrès continu de l'accessibilité de vos formations,
- Partager les raisons principales de votre engagement dans une politique d'accessibilité généralisée de votre offre de formation.
- Le sous-titrage zoom est disponible
- Le webinaire est enregistré
- Le support et le replay seront disponibles sur les centres ressources des RHF :
  - PACA <a href="https://www.rhf-paca.fr">https://www.rhf-paca.fr</a>
  - Corse <a href="https://www.rhf-corse.fr">https://www.rhf-corse.fr</a>
- Les questions sont à poser sur le module Q/R





## Cadre légal et définition de l'accessibilité

#### La compensation est un droit individuel - L'accessibilité un devoir sociétal





**Egalité** discrimination

**Equité** compensation

**Inclusion** accessibilité

#### Loi 2005, les articles L 5211-4, D 5211-2 et suivants du code du travail

Les organismes de formation doivent « tenir compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble invalidant » en adaptant les formations dispensées (accueil à temps partiel ou discontinu, adaptations individuelles ou collectives, accessibilité des supports et du matériel, recours aux TIC, aménagement des modalités d'évaluation).



## Le handicap dans Qualiopi

<u>Critère 1</u>: les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder, les résultats obtenus

*Indicateur 1 :* Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.

Livret d'accueil accessible, registre public d'accessibilité, conditions d'accès

<u>Critère 2</u>: L'identification précise des objectifs des prestations proposées et de l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations

*Indicateur 4* : Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ ou le financeur concerné(s).

Le prestataire démontre qu'il prend en compte les situations de handicap et les besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, humains...).

<u>Critère 3</u>: L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre

Indicateur 10 : Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires

Liste de structures / personnes ressources (réactualisée régulièrement) susceptibles d'aider à aménager les parcours.

<u>Critère 4</u>: L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre Indicateur 19: Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.

Modalités d'accès ou supports spécifiques et capitalisation des aménagements mis en œuvre.

Indicateur 20 : le prestataire dispose d'un référent handicap





## Le handicap dans Qualiopi

<u>Critère 5 : La qualification et le développement, des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations</u>

*Indicateur 21 :* Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.

> Sensibilisation des personnels à l'accueil du public en situation de handicap.

#### <u>Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel</u>

*Indicateur 23* : Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.

> Veille réglementaire en matière de handicap.

*Indicateur 25 :* Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.

Participation à des conférences thématiques, colloques, salons, groupes de réflexions et d'analyse de pratiques en matière d'innovations pédagogiques et technologiques pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Indicateur 26 : Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner, former ou orienter les publics en situation de handicap

<u>Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées AMÉLIORATION CONTINUE – AUDIT DE SURVEILLANCE</u>

Pour aller plus loin: <a href="https://rhf-paca.fr/handicap-en-formation/qualiopi">https://rhf-paca.fr/handicap-en-formation/qualiopi</a>





## L'Offre de Services Ressource Handicap Formation

Une offre de services pour accompagner les OF et les CFA de PACA et de Corse

Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux formations de droit commun en prenant mieux en compte le handicap

- ✓ Développement d'une politique d'accessibilité des organismes de formation et CFA : accompagner des démarches de progrès continu
- ✓ Appui à la sécurisation des parcours : intervenir en soutien des référents handicap pour l'aménagement de parcours
- ✓ Professionnalisation et animation des acteurs de la formation : favoriser une montée en compétences collective





## Des centres de ressources en ligne

Actualités, évènements, outils, offre de professionnalisation, espace membre...

https://www.rhf-paca.fr

https://www.rhf-corse.fr





**EN PARTENARIAT AVEC** 













## Une démarche de progrès continu en matière d'accessibilité

#### Une invitation à engager votre organisme de manière volontaire pour :

- ✓ Disposer d'un outil de pilotage et de suivi de votre politique accessibilité généralisée
- ✓ Vous préparer à une variété de besoins d'apprentissage au lieu de réagir au coup par coup face à des difficultés rencontrées
- ✓ Partir de la réalité de votre organisme
- √ Valoriser vos efforts et vos progrès plus que les résultats
- ✓ Communiquer sur vos bonnes pratiques et votre engagement auprès de vos équipes, vos apprenants et vos partenaires
- ✓ Adhérer à une communauté de pairs
- ✓ Nourrir vos obligations qualité : QUALIOPI, Labels (APP, Diversité,...), démarches régionales





## Une démarche de progrès continu en matière d'accessibilité

#### Les étapes de la démarche de progrès :

#### 1) Vous engager et structurer votre démarche :

- Une charte d'engagement signée par la Direction
- Une démarche pilotée le référent handicap formation
- Une réflexion portée par le groupe projet interne

A chaque étape, un.e conseiller.e Ressource Handicap Formation peut vous accompagner.



#### 2) Réaliser l'état des lieux de votre accessibilité :

- Un outil d'auto-positionnement en 21 questions
- Des exemples pour vous inspirer
- Un premier état des lieux de votre niveau d'accessibilité par site

#### 3) Identifier vos axes de progrès :

- Votre plan de progrès annuel
- 4) Mettre en œuvre les actions de progrès identifiées



l'année N



## Ce qu'en disent les membres de la communauté

#### La démarche de progrès : "Ce n'est pas juste un bout de papier..."



Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la RHF, un petit groupe de volontaires (OF/CFA) a accepté de témoigner devant la caméra de la mise en œuvre de la démarche de progrès de l'accessibilité généralisée au sein de leurs structures après 18 mois d'expérimentation

## Retour d'expériences suivi d'une activité



## En un mot, que est l'intérêt pour votre organisme de s'engager dans la démarche de progrès ?

```
éducation populaire égalité
                                                                     évaluation des besoins
                                                      valorisation
                                                                                              évoluer
                                                  prise en compte du besoin s'améliorer
    valorisation de l'of travail
                                 qualiopi aussi
                                                                individualisation du parcours transmission
                         meilleure image
répondre aux besoins
                                                                              développer notre approche pédagogique
                  égalité des chances
  ouvert à tous
   accessibilitre
   inclure
tout 0 impliquer
                                        anticipation des besoins
       pour tous equipe de formation
                                      conscience collective
                                                                                                            vision globale
                                                                                 mobilisation des equipes
                rendre visible
                                mobilisation autour d'un projet
                                                                                           écoute
                          sécurisation des parcoursté
                                                         valorisation des acteurs
```





## Découvrir l'espace membre













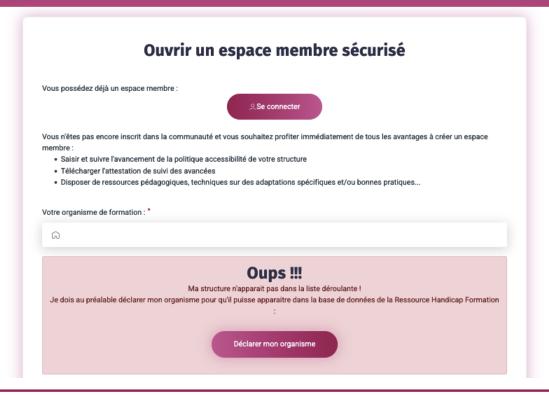




Je contacte la

#### **Espace membre**

Accueil / S'enregistrer









Merci de poser vos questions dans le module Q/R



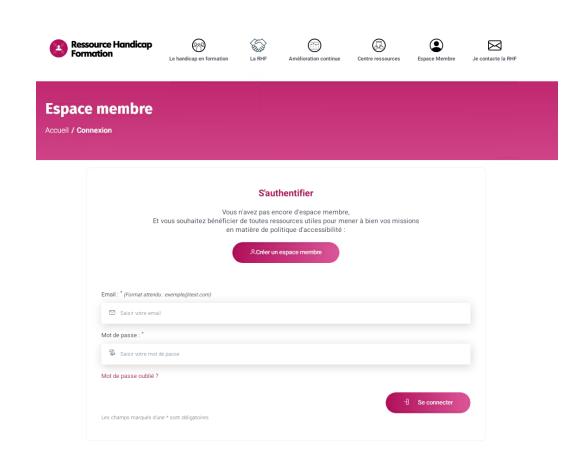
### Votre avis nous intéresse

Merci de bien vouloir répondre au sondage qui s'affiche





#### Devenir membre et contacter la RHF







# **Ressource Handicap Formation Titre**



Merci pour votre participation!



